



**CHAMPIONNAT DE LA
COUPE PERFORMANCE QUÉBEC
2026**

Réglementation du Championnat

Version : 17 juillet 2026



Table des matières

1.	Le championnat de la Coupe Performance Québec	3
2.	Demandes relatives à la série	3
3.	Calendrier du championnat	3
4.	Règlements et règles associées.....	3
5.	Esprit sportif des Pilotes, Équipes et Parents	4
6.	Prix pour les événements et championnat	5
7.	Système de pointage du championnat	5
8.	Officiels lors des événements.....	6
9.	Réglementation applicable et préséance	6
10.	Nomenclature des catégories Coupe Performance Québec.....	7-8
11.	Spécifications pour certaines catégories.....	9
12.	Numéros de compétition	9
13.	Frais d'inscription au championnat et aux événements.....	10
14.	Format des événements.....	10
15.	Procédure d'inscription	10
16.	Procédure de qualification	11
17.	Déclaration volontaire de pré-inspection technique	11
18.	Règle du silence	11
19.	Transpondeurs.....	11-12
20.	Marquage des moteurs et pneus	12
21.	Procédure à la fin d'une course finale.....	12
22.	Essence	13
23.	Droit à l'image	13
24.	Cérémonie du podium.....	13
25.	Guide des pénalités (Coupe Performance Québec)	13-23

1. Le championnat de la Coupe Performance Québec

Le championnat de la Coupe Performance Québec et ses événements sont organisés par le Club de Karting Trois-Rivières (CK3R) en collaboration avec le Super Karting Rivière-du-Loup (SKRDL). La coordination est sous la responsabilité de : Roland Voyer et Joé St-Pierre.

2. Demandes relatives à la série

Par courriel: Roland Voyer : info.skrdl@gmail.com et Joé St-Pierre : info@clubkarting3r.com

Par téléphone: Roland Voyer : 418-868-5718 et Joé St-Pierre : 819-696-8501

Site internet du Championnat : <https://coupeperformancequebec.com>

3. Calendrier du championnat

Le championnat Coupe Performance Québec comporte trois manches.



4. Règlements et règles associées

Le présent règlement appelle les règlements Sportifs et Techniques 2026 de l'ASQ et l'ASN incluant toutes les annexes s'y appliquant mise à part les variances ici mentionnées. Notamment :

a. Carénage avant avec fonction décroachable (Section 9 – Règlement Technique ASQ 2026) :

Cette partie de règlement ne sera pas validée et aucune pénalité ne sera appliquée par l'observation de la fonction décroachable du carénage pour les classes Rotax ou Briggs. Les contacts seront jugés par les directeurs de courses durant les événements.

b. Drapeau jaune généralisé (Section 11.2 – Règlement Sportif ASQ 2026) :

En cas d'incident en piste, les officiels pourront utiliser le drapeau jaune généralisé lorsque la situation le permet. Les directives seront expliquées à la réunion des pilotes avant chaque manche du championnat.

c. Pneus de pluie – Les participants doivent acquérir leurs pneus de pluie auprès du revendeur de leur choix. Le marquage des pneus de pluie sera fait à la balance après la séance où ils seront utilisés. Ce même jeu de pneus doit être utilisé pour le reste de l'évènement.

d. Briggs :

La réglementation technique canadienne Briggs & Stratton 2026 pour toutes les catégories Briggs & Stratton sera utilisé. **Version anglaise : [206 Factory Ruleset v2026.1.1](#)**

Les pneus qui seront utilisés pour les courses seront les Vega Rouges SL VAH KK. Les pneus seront disponibles à chacune des manches auprès du revendeur de la série sur place. Les pneus usagés du même type et appellation seront acceptés. Un seul jeu de pneus secs et de pluie est autorisé par évènement.

e. Rotax :

La réglementation technique pour les classes Rotax sont ceux du règlement technique [CRM Canadien – Règlements techniques 2026](#)

Les pneus qui seront utilisés pour les courses seront les pneus Vega blanc FM. Les pneus seront disponibles à chacune des manches auprès du revendeur de la série sur place. Les pneus usagés du même type et appellation seront acceptés. Un seul jeu de pneus secs et de pluie est autorisé par évènement.

5. Esprit sportif des Pilotes, Équipes et Parents.

Tous les participants, incluant les compétiteurs, pilotes, équipiers et parents/tuteurs doivent se comporter selon les plus hauts standards de bon comportement et d'esprit sportif, particulièrement dans leurs relations avec les autres participants, les officiels, les commanditaires et leurs produits, de manière à ne pas porter préjudice à la réputation du championnat de la Coupe Performance Québec, les promoteurs, les organisateurs ou même du sport du karting en général.

L'esprit sportif est l'expression de la conduite et du comportement d'une personne participant à un sport. À titre d'exemple, la justice, le respect des autres compétiteurs et l'élégance dans la victoire comme dans la défaite.

Aucune invective envers les officiels ou d'autres participants ne sera tolérée. Les concurrents, les pilotes et les parents / tuteurs sont responsables en tout temps pour la conduite de leurs pilotes, équipiers et les invités. Toute violation de ce règlement est directement imputable au participant et/ou au pilote.

Les cris, les hurlements, les altercations physiques, l'intimidation, soit directement lors d'un évènement ou sur les réseaux sociaux sont considérés comme des violations de la présente réglementation.

La violation du présent règlement peut entraîner des pénalités, incluant la perte de points au championnat, la suspension des privilèges de compétition, ainsi que l'exclusion d'une session, d'un évènement ou même du Championnat, de façon temporaire ou permanente. Le Club de Karting de Trois-Rivières peut interdire la participation de tout compétiteur qu'elle juge préjudiciable pour le championnat et/ou les autres compétiteurs.

Tout litige entre un compétiteur et les officiels doit être réglé en fonction du présent règlement et ceux des fédérations sportives. Toute poursuite judiciaire prise par un compétiteur et/ou un membre de sa famille et/ou de ces équipiers envers le Club de Karting de Trois-Rivières et un ou des circuits accueillant entraînera automatiquement la disqualification du compétiteur du championnat de la Coupe Performance Québec et le compétiteur sera interdit de toute participation future au Championnat de la Coupe Performance Québec. Le compétiteur et/ou la personne demanderesse sera entièrement tenu de rembourser tous les frais judiciaires et extra-judiciaires, incluant les intérêts courus, du Club de Karting de Trois-Rivières et du ou des circuits impliqués, sur simple présentation des pièces justificatives et ce, quel que soit le résultat de la poursuite judiciaire. Le compétiteur pourra faire une demande de participation au Championnat de la Coupe Performance Québec dans le futur qu'après avoir payé toutes les sommes dues au Club de Karting de Trois-Rivières et aux circuits impliqués. La décision du Club de Karting de Trois-Rivières sur la demande de participation sera finale et sans appel.

6. Prix pour les événements et championnat

Prix de championnat

À la fin de la saison, les trois premiers pilotes au classement général de la Coupe Performance Québec, dans chacune des catégories recevront un trophée ainsi qu'une bourse en argent.

Des prix additionnels pourront s'ajouter en cours de saison.

Prix lors des événements

Les pilotes ayant terminé à la première, la deuxième et la troisième place des courses finales pour chacun des événements recevront un trophée. Des prix additionnels pourront s'ajouter lors de chacun des événements.

Tous les prix, que ce soit de championnat ou d'événement doivent être acceptés tel quel et sont non-transférables.

7. Système de pointage du championnat

Les points de classements de toute les classes seront cumulés selon l'attribution des points suivants :

Qualification	
Pos	Pts
1 ère	5

Pré-finale							
Pos	Pts	Pos	Pts	Pos	Pts	Pos	Pts
1	100	6	75	11	50	16	25
2	95	7	70	12	45	17	20
3	90	8	65	13	40	18	15
4	85	9	60	14	35	19	10
5	80	10	55	15	30	20	5

Finale									
Pos	Pts	Pos	Pts	Pos	Pts	Pos	Pts	Pos	Pts
1	200	11	102	21	50	31	28	41	18
2	180	12	96	22	46	32	27	42	17
3	170	13	90	23	42	33	26	43	16
4	160	14	84	24	40	34	25	44	15
5	150	15	78	25	38	35	24	45	14
6	142	16	72	26	36	36	23	46	13
7	134	17	66	27	34	37	22	47	12
8	126	18	62	28	32	38	21	48	11
9	118	19	58	29	30	39	20	49	10
10	110	20	54	30	29	40	19	50	9

8. Officiels lors des événements

Les officiels qui seront assignés aux événements seront inclus dans le règlement particulier de l'événement.

9. Réglementation applicable et préséance

Les événements seront gérés conformément à la réglementation :

1. Règlements Auto Sport Québec 2026

Livre 1 - Réglementation sportive

Livre 2 – Réglementation Technique

Disponibles sur le site www.auto-sport-quebec.com

2. La réglementation sportive et technique du Challenge Rotax MAX 2026 pour les catégories Rotax. Disponible sur le site www.maxchallenge.ca

3. La réglementation technique canadienne Briggs & Stratton 2026 pour les catégories Briggs & Stratton. Version anglaise : [206 Factory Ruleset v2026.1.1](#)

La réglementation doit être appliquée dans l'ordre suivant

- La réglementation 2026 d'Auto Sport Québec ;
- Les bulletins émis 2026 par Auto Sport Québec ;
- La réglementation canadienne 2026 du Challenge Rotax Max et ses bulletins ;
- La réglementation 2026 Briggs & Stratton pour le Canada et ses bulletins ;
- La réglementation technique 2026 pour les catégories Shifters (voir art.11.1)**
- La présente réglementation du Championnat de la Coupe Performance Québec ;
- Les bulletins officiels de la Coupe Performance Québec émis avant et aux événements ; et
- Toute instruction émise par un officiel approuvé.

Aucune réclamation basée sur le manque de connaissance de la réglementation ne sera retenue

10. Nomenclature des catégories Coupe Performance Québec

Les classes suivantes sont proposées et disponibles pour les événements mais les promoteurs confirmeront si les classes seront acceptées dans le cas où les inscriptions seront suffisantes pour un ajout à l'horaire. Les classes seront confirmées par les promoteurs.

Catégories	Age	Règles moteur	Poids kg	Poids lbs
Briggs & Stratton LO206 Junior	11 – 14 ans. Le pilote doit être né en 2012, 2013, 2014 ou 2015	B&S L O 206 Glissière Dorée, Ouverture max .570” (Pce#555741)	136	300
Briggs & Stratton LO206 Senior	15 ans et plus. Le pilote doit être né en 2011 ou avant.	B&S L O 206 Glissière stock noire (Pce#555590)	154	340
Briggs & Stratton LO206 Masters	30 ans et plus. Le pilote doit être né en 1996 ou avant.	B&S L O 206 Glissière stock noire (Pce#555590)	170	375
Rotax DD2	15 ans et plus. Le pilote doit être né en 2011 ou avant	CRM 2026	175	386
Rotax MAX	15 ans et plus. Le pilote doit être né en 2011 ou avant	CRM 2026	165	364
Rotax MAX Masters	32 ans et plus. Le pilote être né en 1994 ou avant.	CRM 2026	175	386
Rotax DD2 Masters	32 ans et plus. Le pilote être né en 1994 ou avant.	CRM 2026	180	397
Rotax MAX Junior	12 – 14 ans. Le pilote doit être né en 2012, 2013 et 2014.	CRM 2026	145	320
Open Shifter	15 ans et plus. Le pilote doit être né en 2011 ou avant.	Voir 11.1	R2 125 cc R1 TM-M1 : 179	R2 125 cc R1 TM-M1 : 395
Open Shifter Masters	30 ans et plus. Le pilote doit être né en 1996 ou avant.	Voir 11.1	R2 125 cc R1 TM-M1:186	R2 125 cc R1 TM-M1: 410

* Notes : 1. Le poids peut être mesuré à un événement en kilogrammes ou en livres mais pas les deux.

Pneus pour chacune des catégories :

Catégories	Type de pneu	Marque	Modèle	Avant	Arrière
Briggs & Stratton LO206 Junior	Sec	VEGA	SL VAH (Rouge)	10x4.50-5	11x6.50-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Briggs & Stratton LO206 Senior	Sec	VEGA	SL VAH (Rouge)	10x4.50-5	11x6.50-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Briggs & Stratton LO206 Masters	Sec	VEGA	SL VAH (Rouge)	10x4.50-5	11x6.50-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Rotax DD2	Sec	VEGA	FM (blanc)	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Rotax MAX	Sec	VEGA	FM (blanc)	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Rotax MAX Masters	Sec	VEGA	FM (blanc)	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Rotax DD2 Masters	Sec	VEGA	FM (blanc)	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Rotax MAX Junior	Sec	VEGA	FM (blanc)	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Open Shifter	Sec	VEGA	FM (blanc)	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5
Open Shifter Masters	Sec	VEGA	FM (blanc)	10x4.50-5	11x7.10-5
	Pluie	Libre	Libre	10x4.50-5	11x6.50-5

11. Spécifications pour certaines catégories

11.1 Open Shifter / Open Shifter Masters

a) **Moteurs acceptés** : Moteurs de karting 125 cc KZ ou ROK, moteurs 135 cc TM KZ-M1.

b) **Réglementation technique** :

Moteurs 125 cc KZ – Règlement technique CIK 2026 pour moteur KZ2.

Moteurs 125 cc ROK – Règlement ROK CUP USA 2026 (pour la partie technique du moteur et accessoires seulement).

Moteurs 135 cc TM KZ-M1- Réglementation technique canadienne 2026

Moteur Shifter TM KZ-M1.

c) Lors de la première course de la saison à laquelle le pilote participe, il doit déclarer le type de moteur qu'il désire utiliser pour la saison (125 cc ou 135 cc) et donc conserver le même type de moteur pour le reste de la saison. Dans l'éventualité où un pilote voulait changer de type de motorisation en cours de saison, il pourra le faire une fois durant la saison mais il devra partir la première pré-finale dans laquelle il utilise le nouveau type de moteur de la dernière position. Toute infraction quant au changement de type moteur, que le changement ne soit pas déclaré ou que le pilote change pour une deuxième fois de type de moteur durant la saison, entraînera la disqualification automatique du pilote pour l'événement.

11.5. Dimensions hors-tout Briggs & Stratton Junior, Senior et Masters

La dimension hors-tout des catégories Briggs & Stratton Junior, Senior et Masters est la **spécification D** prévue à l'article 8.4 du Règlement technique 2026 d'Auto Sport Québec.

12. Numéros de compétition

Tous les karts doivent avoir un numéro unique composé de trois chiffres. Le premier chiffre doit correspondre au tableau suivant. Aucune lettre n'est autorisée. Le détenteur d'un numéro de compétition réservé auprès d'Auto Sport Québec a préséance si deux pilotes ont le même numéro. Tout numéro doit être unique dans un même événement.

Numéros	Catégorie	Numéros	Catégories
00-99	Rotax MAX Masters*	600	Briggs & Stratton Junior
200	ROTAX Junior MAX	700	Briggs & Stratton Senior
300	Rotax MAX	800	Briggs & Stratton Masters
400	Rotax DD2	900	Open Shifter, Shifter Masters*
500	Rotax DD2 Masters		

* Les pilotes des catégories Rotax Max Masters et Open Shifter Masters doivent mettre une ligne rouge de 2 cm de largeur sous leur numéro sur les plaques arrière. Exemple →

311

13. Frais d'inscription au championnat et aux événements.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour le championnat, seulement un prix d'inscription à chacun des événements. Le prix d'inscription se retrouve dans le règlement particulier de l'événement. Par contre, il peut y avoir des offres spéciales pour inscriptions combinées de plusieurs événements.

14. Format des événements

Tous les événements se déroulent sur le format de deux jours. Déroulement normal des événements :

Samedi : pratiques et qualifications ;

Dimanche : pré-finales et finales.

La journée du vendredi précédant l'épreuve ne fait pas partie de l'événement mais le circuit sera ouvert à la pratique selon la configuration de l'événement. Voir le règlement particulier de l'événement pour les détails des pratiques et les frais.

15. Procédure d'inscription

15.1 Inscriptions en ligne

Toutes les inscriptions se feront **OBLIGATOIREMENT EN LIGNE AVANT DE SE PRÉSENTER AU CIRCUIT**. Le participant doit utiliser son propre appareil pour s'inscrire, aucun appareil ne sera mis à la disposition des participants.

L'inscription se fait à l'adresse : <https://coupeperformancequebec.com>

L'inscription régulière pour chacune des manches fermera à 10h le mercredi précédant chacun des événements.

15.2. Inscription tardive et frais de retard

Après la fermeture de l'inscription régulière, il sera possible de s'inscrire moyennant un frais de retard de soixante-quinze dollars (75.00 \$) plus taxes. Il ne sera plus possible de s'inscrire pour un événement à compter de midi le vendredi précédant l'événement.

15.3 Décharge de responsabilité

Tous les participants et équipiers doivent lire et signer la décharge de responsabilité en personne. Aucun participant non enregistré et/ou n'ayant pas signé la décharge peut entrer en piste lors de l'événement et ce, jusqu'à ce qu'il ait dûment complété la procédure d'inscription, signé ou fourni électroniquement tous les documents requis.

16.Procédure de qualification

Pour la séance de qualification, la position du pilote sur la fausse grille pourra être établie au moyen d'une grille aléatoire établie par le système de chronométrage. Cette procédure pourra être appliquée à l'ensemble des catégories ou à des catégories spécifiques. Le cas échéant, le pilote devra entrer en piste selon sa position sur la fausse grille. Une fois entré en piste, il est interdit de tenter de changer sa position dans un but stratégique (ex. Pour suivre un autre pilote ayant une position de départ plus loin sur la grille). Tout pilote qui, selon le jugement des officiels, modifie ou tente de modifier sa position de départ dans un but stratégique sera sujet à une pénalité. Cette pénalité sera finale et ne pourra faire l'objet d'un protêt ou d'un appel.

17.Déclaration volontaire de pré-inspection technique

Lors de la journée du samedi, le participant devra remettre sa déclaration volontaire de pré-inspection technique dûment complétée à l'aire d'inspection technique selon l'horaire prévu au règlement particulier. Il recevra alors un autocollant en échange. Cet autocollant devra être apposé sur le panneau frontal du kart. Si un pilote se retrouve en piste sans avoir l'autocollant approprié, il s'expose à une pénalité.

Tous les karts doivent avoir leur numéro de kart avant d'entrer en piste pour toute session, incluant lors des pratiques non-officielles préalables à l'événement.

Il est de la responsabilité du compétiteur de s'assurer que leur kart respecte toutes les exigences techniques pour leur catégorie tout au long de l'événement. Les officiels peuvent procéder à l'inspection technique du kart et de l'équipement de course du pilote en tout temps.

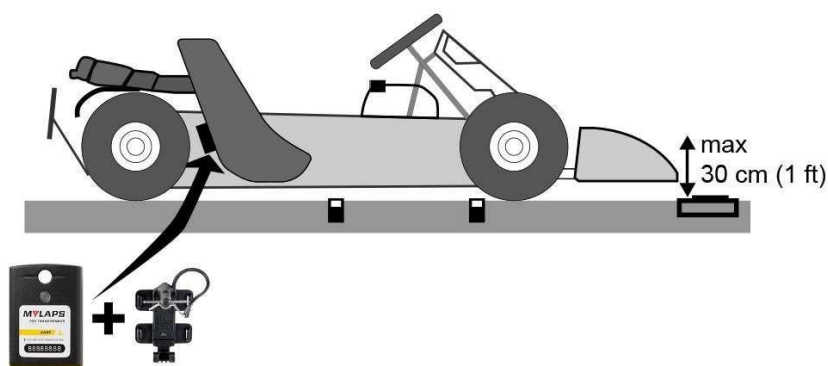
18.Règle du silence (Quiet rule) (Avant 8h et Après 20h)

La règle du silence s'applique pour toutes les catégories pour chacun des événements.

Tout moteur démarré sous une tente, qu'elle soit fermée ou non, rend automatiquement tous les participants dont les karts se trouvent sous la tente à ce moment-là, passibles d'une pénalité pour non-respect de la règle du silence sans que les officiels aient à déterminer quel moteur a été démarré.

19.Transpondeurs

Chaque kart doit être équipé d'un transpondeur compatible avec les systèmes de chronométrage AMB / Mylaps avec un support d'installation. Le transpondeur doit être installé suivant les instructions du manufacturier de AMB / Mylaps, dans le bon sens vertical. Aucun élément et/ou poids ne doit être installé entre le transpondeur et le sol.



Les organisateurs ont un nombre limité de transpondeurs disponibles pour la location (voir le règlement particulier de chacun des événements). Toutefois, il est fortement recommandé que les compétiteurs achètent leur propre transpondeur.

Il appartient au pilote de s'assurer que son transpondeur soit installé conformément aux instructions ci-haut et est fonctionnel avant chacune des sessions en piste. Les organisateurs, ni les officiels, ne sont responsables de la défaillance d'un transpondeur, qu'il appartienne au pilote ou qu'il soit loué durant un événement. Un kart équipé d'un transpondeur non fonctionnel ou installé incorrectement est considéré comme un kart sans transpondeur.

Les pilotes devront enregistrer le numéro de leur transpondeur, qu'il s'agisse de leur transpondeur personnel ou loué, sur leur formulaire d'inscription en ligne ou au plus tard durant les heures d'inscription.

20. Marquage des moteurs et pneus

Les moteurs et pneus seront marqués, manuellement ou électroniquement, avant ou après la séance de qualification selon l'horaire de l'événement. Une session de marquage pourra être ajoutée en tout temps si nécessaire. Il est de la responsabilité du pilote de s'assurer que leur moteur et pneus ont été marqués avant de quitter l'aire de marquage.

21. Procédure à la fin d'une course finale

À moins de directives différentes, les trois (3) premiers de chacune des courses finales doivent se présenter à l'aire d'inspection technique et y demeurer jusqu'à ce qu'ils soient relâchés par les inspecteurs techniques. Des inspections aléatoires peuvent avoir lieu en tout temps.

22.Essence

Le règlement particulier de l'événement publié avant chacune des manches indiquera la source d'approvisionnement officiel pour l'essence.

Le type d'essence pour les catégories Shifter Open et Shifter Open Masters est libre.

23.Droit à l'image

Toute personne, incluant compétiteurs, équipiers ou membres de la famille qui entre sur le site d'un événement de la Coupe Performance Québec comprend qu'il se trouve dans un endroit public et donne le droit aux organisateurs de la Coupe Performance Québec d'utiliser des images ou vidéos prises durant un événement pour des fins de promotion, publicité et marketing.

24.Cérémonie du podium

Les gagnants des prix et trophées doivent se présenter à la cérémonie du podium vêtu de leur combinaison de course, fermée. Un pilote ne pouvant se présenter à la cérémonie du podium et ayant une bonne raison doit en informer le commissaire avant la cérémonie. Le défaut de respecter la présente procédure expose le compétiteur à une pénalité.

25.Guide des pénalités (Coupe Performance Québec)

Voir Annexe 1.

ANNEXE 1

GUIDE DES PÉNALITÉS (Coupe Performance Québec)

Ce tableau constitue un guide à l'intention des officiels afin de standardiser l'application des pénalités.

Les violations sont référencées à des réglementations spécifiques dans la mesure du possible. (S-6.1 fait référence à Livre Sportif, Règlement 6.1)

Les sanctions pour chaque infraction sont répertoriées dans l'ordre d'application ou de sévérité à partir de haut en bas

Les officiels détermineront la sévérité d'une pénalité en fonction des circonstances ayant entraîné l'infraction.

*Articles débutant par S = réfère au règlement sportif et les articles débutant par un T = réfère au règlement technique.

VIOLATION	ESSAIS	QUALIFICATIONS	MANCHES ET PRÉ FINALE	FINALE
S-4., S-17.3 f) Conduite antisportive	- Avertissement - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Disqualification - Requête pour suspension
S-8.1, S-10.3 a), T-3 Conduire un kart enregistré sous le nom d'un autre compétiteur ou non enregistré ou utilisation d'équipement non autorisé	- Avertissement - Perte du meilleur temps en qualification (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour Suspension	- Disqualification du pilote enregistré et du non enregistré - Requête pour Suspension	- Disqualification du pilote enregistré et du non enregistré - Requête pour Suspension	- Disqualification du pilote enregistré et du non enregistré - Requête pour Suspension
S-9.2. Participer à la mauvaise séance d'essais ou sortir dans la mauvaise classe ou dans le mauvais groupe	- Avertissement - Perte du meilleur temps en qualification. (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Perte du meilleur temps (Min.) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification	- Disqualification
S-10.2. Être en retard ou absent à une réunion des pilotes	- Avertissement			
S-11.1 a) Recevoir de l'aide après avoir quitté la fausse-grille	- Avertissement - Perte du meilleur temps en qualification (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Perte du meilleur temps en qualification (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification
S-11.9 Membre de l'équipe s'approchant du kart à la balance		- Avertissement - Perte du meilleur temps en qualification (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 3 sec (min) - Classé en dernière position - Disqualification
S-13.3 Démarrer ou faire fonctionner un moteur dans les paddocks	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Classé en dernière position - Disqualification	- Avertissement - Classé en dernière position - Disqualification
S-13.3 Démarrer ou faire fonctionner un moteur à l'endroit désigné pour période plus longue que 10 secondes ou plus d'une fois avant le début d'une session en piste	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Classé en dernière position - Disqualification	- Avertissement - Classé en dernière position - Disqualification

S-17.3 d). Désobéir aux instructions, refuser de coopérer, interférer ou obstruer les actions d'un officiel	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Perte du meilleur temps (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - 10 sec (min) - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - 10 sec (min) - Classé en dernière position - Disqualification - Requête pour suspension
S-17.3 e) Abus (physique ou verbal) envers un autre compétiteur ou envers un officiel	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Disqualification - Requête pour suspension
S-20.8. Soumettre un protêt abusif ou vexatoire	- Confiscation du dépôt (500.00 \$) - Disqualification - Requête pour suspension	- Confiscation du dépôt (500.00 \$) - Disqualification - Requête pour suspension	- Confiscation du dépôt (500.00 \$) - Disqualification - Requête pour suspension	- Confiscation du dépôt (500.00 \$) - Disqualification - Requête pour suspension
PROCÉDURES DE DÉPART				
S-10.6 c), S-10.7 b) & c) Ne pas être à sa position de départ lors du tour de formation ou au moment du départ			- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Disqualification
S-10.6 i), S-10.7 f) et g), S-15 Causer de façon délibérée un mauvais départ ou un re-départ			- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Disqualification
PROCÉDURES DE DÉPART – DÉPARTS LANCÉS				
S-10.6 c) Gain de position(s) lors du tour de formation			- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Disqualification
S-10.6 c) Utilisation d'un trajet autre que la configuration officielle de la piste pour récupérer une position.			- 3 sec (min.) - Classé dernier - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Disqualification
S-10.6 f) Ne pas maintenir la vitesse du peloton à l'approche de la Ligne de Départ			- 5 secondes	- 5 secondes

S-10.6 f) Traverser partiellement les limites du corridor identifiées avant la Ligne de Départ			- 3 secondes	- 3 secondes
S-10.6 f) Sortir complètement des limites du corridor identifié avant la Ligne de Départ			- 5 secondes	- 5 secondes
S-10.6 i) & S-15 Faux départ ou départ sauté (un peut être autorisé)			- Les pilotes de la première ligne peuvent être relégués sur une autre ligne - 3 sec (min.) - Jusqu'à 20 secondes	- Les pilotes de la première ligne peuvent être relégués sur une autre ligne - 3 sec (min.) - Jusqu'à 20 secondes

PROCEDURES DE DEPART – DEPARTS ARRETES

S-10.7 c) S'arrêter en dehors de la grille de formation officielle lors d'un départ arrêté			- 3 sec (min.) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Classé en dernière position	- 3 sec (min.) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Classé en dernière position
S-10.7 f) Sortir de son siège ou tenter de repartir un kart en panne sur la grille juste avant le signal de départ			- Démarrer la prochaine course à l'arrière de la grille - Classé en dernière position - Disqualification	- Démarrer la prochaine course à l'arrière de la grille - Classé en dernière position - Disqualification
S-10.7 g) & S-15. Faux départ ou départ sauté			- 3 sec (min.)	- 3 sec (min.)

S.12 SIGNALISATION

Dépassement sous un drapeau jaune	- Avertissement	- Avertissement - Perte du meilleur temps (min.)	- 3 sec (min.)	- 3 sec (min.)
Ne pas avoir suffisamment ralenti sous situation de drapeau jaune	- Drapeau noir	- Drapeau noir	- Drapeau noir	- Drapeau noir
Dépassement après le damier	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement
Ne pas obtempérer au drapeau noir ou au drapeau noir avec numéro du kart	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Avertissement - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification - Requête pour suspension	- Disqualification - Requête pour suspension

Ne pas obtempérer au drapeau bleu	- Avertissement	- Avertissement - Drapeau Noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 3 sec (min.) - Drapeau Noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 3 sec (min.) - Drapeau Noir - Classé en dernière position - Disqualification
-----------------------------------	-----------------	--	---	--

Ne pas obtempérer au drapeau noir avec disque orange	- Avertissement	- Perte du meilleur temps (min.) - Drapeau noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 5 sec (min.) - Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 5 sec (min.) - Drapeau Noir - Classé en dernière position - Disqualification
Ne pas obtempérer au drapeau bleu avec Croix Rouge				- Drapeau Noir
Ne pas obtempérer au drapeau bleu avec Croix Rouge et interférer avec les karts en dépassement				- Drapeau Noir - Disqualification

CONDUITE DU PILOTE				
S-3. Ne pas porter les vêtements et équipements requis	- Drapeau noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Drapeau noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Drapeau noir - Classé en dernière position - Disqualification
S-9.11 Passage non autorisé sur la ligne d'arrivée après le damier (tour supplémentaire)	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement
S-10.6 c) Réchauffement (zigzag) de pneus après la ligne de formation			- 3 sec (min.)	- 3 sec (min.)
S-11.1 Redémarrer un kart alors que non autorisé ou redémarrer de façon inappropriée	- Drapeau noir	- Drapeau noir - Perte du meilleur temps - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir - Classé en dernière position - Disqualification
S-11.3 c) & S-15. Provoquer de façon délibérée un drapeau rouge	- Disqualification	- Perte du meilleur temps - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Démarrer la course à l'arrière du peloton - Disqualification
S-13.4 Vitesse excessive à l'entrée ou sortie de la piste ou dans la ligne des puits	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement

S-13.8 Conduire un kart dans les Paddocks ou une zone interdite incluant les voies publiques	- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification
S-14.1 b) Conduire en sens inverse	- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification	- Disqualification	- Disqualification

VIOLATION	ESSAIS	QUALIFICATIONS	MANCHES ET PRÉ FINALE	FINALE
CONDUITE DU PILOTE				
S-14.1 d) & g) Court-circuiter la piste, qu'il y ait ou non avantage	- Amende - Perte du meilleur temps (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Perte du meilleur temps (min) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 3 sec (min.) - Classé en dernière position - Disqualification
S-14.1 h) Gain de position ou avantage dû à un passage à l'extérieur des limites indiquées de la piste	- Avertissement	- Avertissement - 3 sec (min)	- 3 sec (min)	- 3 sec (min)
S-14.1 i) Apparence d'un manque de contrôle du kart incluant sortir de piste, sautiller dans son siège, regarder à l'opposé de la direction de déplacement, se pencher la tête derrière le volant avec vision vers le bas	- Avertissement - Drapeau noir - Disqualification	- Avertissement - Perte du meilleur temps (min.) - Drapeau noir - Disqualification	- Avertissement - 3 sec (min.) - Drapeau noir - Disqualification	- Avertissement - 3 sec (min.) - Drapeau noir - Disqualification
S-14.1 j) Être un risque pour les autres compétiteurs	- Drapeau noir - Disqualification	- Drapeau noir - Disqualification	- Drapeau noir - Disqualification	- Drapeau noir - Disqualification
S-14.1 k) Réparation interdites sur la piste	- Drapeau noir	- Drapeau noir - Perte du meilleur temps (min.)	- Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à la dernière position.	- Drapeau noir - Classé en dernière position - Disqualification
S-14.1 l) Ne pas lever le bras lorsqu'on entre ou sort de piste	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement	- Avertissement

S-14.2 & S-15. Ne pas fournir d'espace de course. Empêcher ou entraver une manœuvre de dépassement légitime	- Avertissement - Drapeau noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Perte du meilleur temps (min.) - Drapeau noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 5 sec (min.) - Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à la dernière position - Disqualification	- Avertissement - 5 sec (min.) - Drapeau noir - Classé en dernière position - Disqualification
---	--	--	---	--

S-15. Provoquer de façon intentionnelle ou involontaire une collision	- Avertissement - Drapeau noir - Perte du meilleur temps (min.) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Perte du meilleur temps (min.) - Drapeau noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 5 sec (min.) - Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 5 sec (min.) - Drapeau noir - Classé en dernière position - Disqualification
S-15. Pousser un autre pilote hors-piste de façon intentionnelle ou involontaire	- Avertissement - Drapeau noir - Perte du meilleur temps (min.) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - Perte du meilleur temps (min.) - Drapeau noir - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 5 sec (min.) - Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Avertissement - 5 sec (min.) - Drapeau noir - Classé en dernière position - Disqualification
S-15 Gain de position résultant d'un contact			- 5 secondes (min) - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- 5 secondes (min) - Classé en dernière position - Disqualification

VIOLATION	ESSAIS	QUALIFICATIONS	MANCHES ET PRÉ FINALE	FINALE
INFRACTIONS TECHNIQUES				
S-3. Absence, perte ou relâchement d'une pièce de l'équipement de sécurité du pilote.	- Drapeau noir avec disque orange	- Drapeau noir avec disque orange - Perte du meilleur temps (min.) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Drapeau noir avec disque orange - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Drapeau noir avec disque orange - Disqualification
S-9.13 Sous le poids minimum requis		- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification

S-9.14 Dépasser la limite permise pour le bruit	- Avertissement - Drapeau noir	- Avertissement - Drapeau noir - Perte du meilleur temps (min.) - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Avertissement - Drapeau noir - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Avertissement - Drapeau noir
S-11.3 a) et c) Réparations autorisées après un drapeau rouge si le kart retourne dans la ligne des puits			- Classé en dernière position - Repartir en queue de peloton	- Repartir en queue de peloton
S-11.3 a) et c) Réparations non autorisées après un drapeau rouge		- Disqualification	- Disqualification	- Disqualification
S-11.9 Ne pas passer la balance ou quitter la zone de balance sans avoir reçu l'autorisation		- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Disqualification
T-28 Perdre la protection contre la chaleur de l'échappement d'un moteur 4-temps	- Drapeau noir avec disque orange	- Drapeau noir avec disque orange	- Drapeau noir avec disque orange	- Drapeau noir avec disque orange
T-28 Perte d'un échappement sur un kart à moteur 4-temps	- Drapeau noir avec disque orange	- Drapeau noir avec disque orange - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir avec disque orange - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir avec disque orange - Classé en dernière position - Disqualification
T-28 Perte d'un silencieux d'aspiration sur un moteur 2-temps	- Drapeau noir avec disque orange	- Drapeau noir avec disque orange - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir avec disque orange - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir avec disque orange - Classé en dernière position - Disqualification
T-28 Tout élément de carrosserie incluant pontons, panneau frontal, museau, protection des roues arrière, pare-chocs, gardes-chaînes lâche si jugés à risque par les officiels	- Drapeau noir à disque orange	- Drapeau noir à disque orange - Démarrer la première course à la dernière position	- Drapeau noir à disque orange - Classé en dernière position - Démarrer la première course à la dernière position	- Drapeau noir à disque orange - Classé en dernière position - Disqualification

VIOLATION	ESSAIS	QUALIFICATIONS	MANCHES ET PRÉ FINALE	FINALE
INFRACTIONS TECHNIQUES (Suite)				
T-28 Perte d'un élément de carrosserie incluant pontons, panneau frontal, carénage avant, protection des roues arrière, pare-chocs, garde-chaîne que le drapeau noir avec disque orange ait ou non été montré	- Drapeau noir à disque orange	- Drapeau noir à disque orange - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir à disque orange - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Drapeau noir à disque orange - Classé en dernière position - Disqualification

VIOLATION	ESSAIS	QUALIFICATIONS	MANCHES ET PRÉ FINALE	FINALE
Toute infraction technique d'un élément jugé nécessaire par les officiels lorsqu'en piste	- Drapeau noir avec disque orange	- Drapeau noir avec disque orange - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Drapeau noir avec disque orange - Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Drapeau noir avec disque orange - Classé en dernière position - Disqualification

T-3.3 Réparations non-autorisées ou remplacement après le marquage technique		- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification
T-3.2 d) Un échappement/silencieux fissuré ou cassé qui ne satisfait pas les exigences du contrôle technique		- Disqualification - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Disqualification - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Disqualification
T-4 Formulaire technique ou passeport incomplet ou manquant		- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification
T-4 Numéros de série manquants sur le formulaire Technique ou usage de matériel non répertorié		- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification
T-5 Sceau manquants, incorrects ou cassés sur le moteur, le châssis ou les pneus		- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification
T-6 d), Ne pas se présenter au Parc fermé comme exigé ou requis		- Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Classé en dernière position - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton - Disqualification	- Disqualification
T-6 j) & k) Infraction technique lors de l'inspection		- Disqualification - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Disqualification - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Disqualification
T-8.15 Perte d'une roue (bris non mécanique)	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat
T-13 Perte d'un lest (Ballast) (Poids)	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat

T - Perte d'outils en piste	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat	- Avertissement - Perte de 100 points au championnat
T - Utilisation d'outils sur la fausse grille	- Avertissement	- Avertissement - 5 secondes	- Avertissement - 5 secondes	- Avertissement - 5 secondes
T-37 Échec lors du test d'essence ou d'huile		- Disqualification - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Disqualification - Démarrer la prochaine course à l'arrière du peloton	- Disqualification
T-38 Perte d'une caméra	- Avertissement - Perte du meilleur tour en qualification (min)	- Avertissement - Perte du meilleur tour (min) - Perte de 5 positions	- Avertissement - 3 sec (min) - Perte de 5 positions	- Avertissement - 3 sec (min) - Perte de 5 positions

Échelle des pénalités (S-18.1)

Les pénalités suivantes peuvent être imposées en ordre de gravité croissante:

- AVERTISSEMENT;
- RÉPRIMANDE/BLÂME;
- RETRAIT DES TEMPS DE COURSE, DE QUALIFICATION ET DE PRATIQUE D'UN PILOTE;
- PERTE DE POSITION(S) SUR LA GRILLE DE DÉPART;
- PÉNALITÉ DE TEMPS;
- PERTE DE PLACE(S) AU CLASSEMENT DE LA COMPÉTITION (PÉNALITÉ DE POSITION);
- DISQUALIFICATION;
- SUSPENSION;
- EXCLUSION;

Probation : (S-18.12)

Un pilote ayant des infractions répétées ou multiples peut être mis en période de probation, avec des conditions appliquées dans le cadre de sa participation continue.